

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwastraat*
derrière le *Prinsgracht*, No 14
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction, francs de port.

DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
Pour 1 an... 26 fl. 30 fl.
6 mois... 14 » 16 »
3 mois... 7 » 8 »
PRIX DES INSERTIONS.
Lignes 5 lignes fl. 1.50 timbre
et 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE, 29 Juillet.

Plusieurs journaux belges ont publié depuis quelque temps, à propos des négociations commerciales entre les Pays-Bas de La Haye et de Bruxelles, des réflexions et des propositions dont l'absurdité n'était surpassée que par l'inconvenance.

Nous avons, malgré les plus vives provocations, gardé soigneusement le silence, persuadé que nous étions d'avoir à opposer, bientôt, la plus péremptoire des réponses aux propositions dont notre gouvernement était l'objet.

Cette réponse la voici :
Aujourd'hui à 2 heures, les plénipotentiaires des Pays-Bas et de la Belgique ont signé un traité de commerce, qui, quoique nous avons tout lieu de croire, est de nature à concilier les intérêts réciproques des deux pays.

Le journal belge, le *Précurseur* d'Anvers de samedi contient les lignes suivantes :

Le *Journal du duché de Limbourg* reproduit l'annonce suivante, littéralement traduite du *Handelsblad* :
De 4,000 à 6,000 florins de récompense à celui qui peut procurer à une jeune femme, docteur en droit, un emploi fixe, n'importe dans quelle province, et qui donne un revenu annuel de 1,200 à 1,600 florins ; la récompense pourra être augmentée en proportion du revenu attaché à l'emploi. On promet le silence le plus absolu. Adresser ses lettres au bureau du *Handelsblad* sous les initiales... »

Le *Journal du Limbourg* fait suivre cette reproduction de réflexions très-justes sur l'espèce d'impudeur avec laquelle la vénalité des emplois s'étale dans les annonces de cette nature, devenus depuis quelque temps très-fréquentes dans les journaux hollandais.

Nous avons remarqué au *Précurseur* que les réflexions très-justes du *Journal de Limbourg*, manquent de justesse et d'esprit de nationalité, en ce sens qu'elles tendent à faire passer comme une immoralité très-fréquentes en Hollande, ce qui n'est que le fait de la criminelle industrie d'un seul homme. En effet, il résulte d'une enquête ordonnée depuis quelque temps, et dont des journaux hollandais ont publié les résultats, que toutes les annonces de la nature de celle dont il s'agit, émanent d'un seul individu, qui cherche à se créer une source de lucre par un des moyens prévus par l'art. 409 du Code pénal. Nous espérons que ce personnage sera contraint par la suite aux poursuites qui le menacent, et que nous aurons tous les fonds que quelques hommes crédules lui avaient versés dans l'espoir d'obtenir un emploi.

On a reçu des nouvelles des Indes-Orientales jusqu'à la fin du mois de mai. Le dernier *Overland-Mail* n'avait pas apporté des nouvelles de Java, parce que le *steamer* néerlandais le *Meropi*, qui fait le service entre Batavia et Singapore, était arrivé trop tard dans cette dernière ville, et n'avait pu se trouver en rapport avec l'époque avancée du départ de la malle anglaise de Hong-Kong, circonstance dont les autorités néerlandaises n'avaient pas été avisées.

Le Raja Kassiman van Bali Badong se montre toujours favorable au gouvernement néerlandais.

Suivant les rapports officiels, il paraît que neuf bâtiments de pirates, dont le nombre s'est accru de cinq autres, ont eu la témérité de venir jeter l'ancre devant le chef-lieu d'un des districts de Banka. Le résident a de suite envoyé contre eux le schooner *De Haai*, ainsi que cinq croisières et cinq pirogues venant de Billiton et de Lepar. Le vieux *demand* de Koerauw, dans le district de Koba, dont la femme était tombée aux mains des pirates, a de son propre mouvement envoyé contre eux cinq pirogues armées de cent hommes.

Les recherches minéralogiques faites par le naturaliste Junghuhn dans la résidence de Bantam, ont pour résultat que les couches de charbon de terre, dont feu le naturaliste Hornum avait découvert les indices, étaient beaucoup plus étendues que ce savant ne l'avait cru. Sur le bord de la mer, dans la partie méridionale de Bantam, on a trouvé de nouvelles couches de houille qui, suivant l'opinion de M. Junghuhn, surpassent en qualité celles précédemment découvertes. Cette houille est d'un noir très foncé, d'un beau brillant, plus dure, plus serrée, plus pesante et plus homogène dans ses parties, que toutes les autres sortes découvertes jusqu'ici à Java.

La justice a prononcé sur le sort des personnes impliquées dans l'assassinat de Kamphuis et de sa famille, qui a eu lieu en décembre 1845 à Tykandoe Oedick. Des 384 personnes accusées, 25 ont été condamnées à mort, et 134 à des peines corporelles et aux travaux forcés, avec ou sans bannissement.

La récolte du riz, dans l'île de Java, est très-abondante cette année, et dans les endroits où elle n'a pas encore eu lieu, toutes les apparences sont très-favorables.

Dans le supplément du *Singapore Free Press*, du 21 mai dernier, se trouve la relation détaillée, faite par un certain docteur en médecine Winslow, d'un voyage au Japon entrepris par un baleinier américain, sous la conduite du capitaine Mercator Cooper. Cette excursion avait pour but de transporter dans leur pays quelques naufragés japonais que ce capitaine avait recueillis en partie dans l'île de St. Pierre, au S. E. de Nippon, et en partie d'un bâtiment japonais échoué. Le capitaine Cooper avait fait voile directement vers Jedo, où il fut bien accueilli et remercié du service qu'il avait rendu.

Toutefois, il n'a été permis à aucune personne de l'équipage de descendre à terre, et le navire était sévèrement gardé et surveillé. On a même fait savoir au capitaine Cooper qu'il eût à ne pas revenir à Jedo, et que l'empereur aimerait mieux qu'on ne s'occupât pas du sort des naufragés japonais, que de voir les étrangers visiter son empire; et qu'en pareil cas il fallait remettre ces malheureux aux autorités néerlandaises.

Le Roi a conféré l'ordre de chevalier du Lion néerlandais à M. Roos van Hoytema, ancien membre de l'administration du canal de *Steenhoek*.

S. M. a accordé à M. Ingar, l'autorisation d'accepter et de porter les insignes de l'ordre du Sauveur, que lui a conféré S. M. le roi de Grèce.

On écrit d'Aschaffenbourg, 20 juillet :
Le bateau néerlandais *Amsterdam en Weener*, qui se rend à Pesth, a passé hier devant notre ville. Il a été salué à son arrivée par une foule immense, réunie sur le quai. La musique de la milice urbaine a joué différents airs et l'artillerie de la land-

wehr a tiré plusieurs salves en son honneur. Le roi a regardé cette solennité du pavillon du parc du château. On croit que ce bateau fera en trois semaines le trajet jusqu'à Pesth.

Nous avons parlé dernièrement d'un vol commis par un Français au préjudice du chef d'office de Son Exc. l'envoyé britannique et du directeur du tir au pistolet, M. Pégurier, en cette ville. Nous apprenons que cet audacieux voleur vient d'être arrêté à Baden. Voici ce qu'on nous écrit de cette ville en date du 22 de ce mois :

« Un soi-disant comte a été arrêté hier sur la promenade par un agent de police; il a essayé d'opposer quelque résistance en tirant de sa poche un pistolet chargé à balles. Ce soi-disant comte, Français d'origine, a volé à La Haye un vol considérable. Le ministre britannique à La Haye, qui se trouve ici dans ce moment, avait reçu le signallement de ce dangereux personnage et l'avait communiqué au chef de la police, qui l'a reconnu et fait arrêter. »

C'est quelque chose de curieux que la lecture des journaux anglais. Ce qui frappe, d'abord, c'est une ardeur de polémique qui emporte les plus modérés au-delà de toutes les bornes, et qui permet au *Times* de comparer lord Brougham à un vieux cheval de bataille, et de lui dire sans trop de scandale, qu'il serait aussi bien placé à Bedlam qu'à la chambre des lords (*He might as well be in Bedlam as in the lords.*) Jamais, même à l'époque de la discussion des *corn-laws*, on n'avait vu une pareille vivacité de langage, un tel assaut de personnalités. Cet acharnement paraît assez naturel, si l'on pense, d'un côté, que les protectionnistes se défendent dans leur dernier retranchement, de l'autre, que le ministère est menacé de n'être arrivé au pouvoir que pour afficher son impuissance; enfin, que pour les deux adversaires que la nouvelle loi met en présence, il s'agit d'être ou de n'être pas. Et cependant il ne faudrait pas prendre trop au sérieux cette allure belliqueuse qui affectent les journaux. La plupart ne font tant de bruit que pour se donner les apparences d'un courage qu'ils n'ont pas, et pour faire croire à une assurance qui leur manque. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, ministériels et opposants, sont également dans l'incertitude et que, tout compte fait, les probabilités se balancent dans de telles proportions, qu'il est impossible au plus habile de prévoir l'issue de la lutte.

Suivant leur habitude, les *tories* affectent de n'avoir pas le moindre doute. Ils se réunissent chez lord Bentinck et ontrent des souscriptions à 20 shillings par tête pour dîner à Lyon, le 1^{er} août prochain, en attendant les élections générales qui doivent, disent-ils, assurer leur triomphe.

L'attitude des *whigs* est un peu différente. A part le *Times*, qui se jette dans la mêlée avec plus de violence que d'autorité, les autres organes du ministère ne cherchent pas à cacher leur appréhension. Ils prévoient le cas, très probable, où le ministère serait en minorité; seulement ils déclarent qu'alors le gouvernement en appellerait de la décision de la chambre à celle des électeurs. Il ne paraît pas, du reste, qu'ils envisagent cette extrémité avec une bien grande assurance, ni qu'ils comptent beaucoup sur le résultat d'une élection pour faire contre-poids à un échec dans le parlement actuel. De là, la manière presque suppliante dont ils implorent les secours des *peelites*.

C'est aujourd'hui surtout que ces 112 *janissaires*, comme les appelaient dernièrement les protectionnistes, sont placés plus honorablement qu'agréablement entre le troisième ciel des *tories* et la terre ferme des *whigs*. Il ne faut pas cependant que cette

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 30 JUILLET 1846.

BEAUX-ARTS.

Théré, chargé dans le *Constitutionnel* de la partie des Beaux-Arts, a dernièrement publié un article fort remarquable sur le Musée du Louvre, et sur la nécessité d'un nouveau catalogue et d'un nouveau classement de tableaux. Nous y avons dit d'excellentes choses, aussi bien dites qu'utilement pensées sur la nécessité de rédiger un catalogue raisonné de tableaux qui, d'après le plan et les idées de cet écrivain, méritait l'intérêt d'un vrai livre d'art et d'histoire. Nous avons fait chose utile que de reproduire cet article et d'appeler en même temps sur ce point l'attention des conservateurs des Musées royaux. Il suffit quelquefois d'exposer une bonne idée pour la voir mettre à exécution, surtout quand on la soumet à des hommes éclairés et véritablement amoureux des arts.

Depuis 1830, toutes les institutions, tous les établissements publics, et même les habitudes sociales, ont subi quelques transformations. Soit par l'impulsion d'un progrès irrésistible, soit par les exigences de l'opinion, soit par les intérêts de la politique, soit par le dévouement ou la manie des nouveautés, on a touché aux choses publiques et privées, tout a été changé en bien ou en pire. Dans les arts, par exemple, on a obtenu les progrès annuels, mais on a laissé établir un jury exceptionnel et inique, et on a laissé perdre l'usage de la publicité des récompenses accordées aux artistes. Il est singulier que la direction du Musée national soit, seule, demeurée stationnaire, et n'ait introduit aucune amélioration dans son vieux catalogue plein de erreurs historiques et typographiques, ni dans le classement des tableaux de cette collection précieuse, une des premières du monde. La presse a toujours réclamé sans succès l'institution d'un jury plus équitable pour les concours périodiques, le choix d'un autre local que le Louvre et, par conséquent, la fermeture de nos galeries pendant toute l'année. Aujourd'hui nous voulons entreprendre seulement la direction des Musées sur l'imperfection de son

catalogue et sur le désordre matériel de ses classifications, dans un local magnifique où il serait facile de présenter aux yeux le panorama de l'histoire de l'art.

Le Musée est ouvert. Nous laissons de côté toutes les critiques qu'on pourrait faire sur les restaurations habituelles des tableaux, sur les vernis inutiles, sur l'enlèvement inexplicable de certains chefs-d'œuvre qui disparaissent du Louvre pendant des années entières. Où est, par exemple, aujourd'hui, la *Charité* d'André del Sarte? Pourquoi les suppléments au catalogue ne portent-ils pas encore la *Sainte-Famille*, attribuée au Corrège et qui n'est pas du Corrège; ni le petit *Saint Pierre* de Ribera, gravé à l'eau forte par le maître, ni le *Porte-étendard* de Rembrandt, ni le *Franck* nouveau; ni bien d'autres tableaux retrouvés de temps en temps dans les greniers du Louvre ou achetés par privilège, comme le prétendu *Pérugin*, payé 25,000 fr. aux héritiers du baron de Gérard?

Mais le catalogue lui-même, dans son ensemble, est si vicieux, si incorrect et si incomplet, qu'on conçoit bien l'hésitation de M. le directeur des Musées à y toucher dans le détail. La responsabilité de cette œuvre barbare ne retombe pas d'ailleurs tout entière sur M. le directeur actuel. On sait comment le Musée, formé successivement de pièces et de morceaux, à la façon de tous les Musées, tour-à-tour dépeuplé ou enrichi, est arrivé à cette incomparable réunion de chefs-d'œuvre que l'Europe nous envie. L'important était de posséder, sans à décrire et à classer plus tard.

Eh bien! nous disons que le temps est venu de mettre en ordre nos richesses et d'en dresser un inventaire exact et intéressant. Nous n'avons plus à redouter présentement les vicissitudes des guerres politiques et des spoliations imprévues; nous n'avons guère la chance de nous compléter par certaines peintures de premier ordre qui nous manquent; les beaux tableaux sont en général immobilisés dans les Musées et les collections aristocratiques, depuis trente ans de paix. Qu'attendez-vous pour faire un nouveau catalogue, digne de votre merveilleuse galerie? Est-ce Hobbema dont vous n'avez pas le moindre échantillon? Mais, depuis six mois, il a été vendu en Hollande deux Hobbema superbes, celui de Mlle Hoffmann, de Harlem, acquis de M. Nieuwenhuysen par le roi des Pays-Bas au prix de vingt-six mille florins, et celui de feu M. Verstolck van Zoelen, de La Haye, acheté par M. Brongdeest, d'Amsterdam, pour M. Baring, de Londres. Il y en a d'ailleurs encore à revendre en Europe. La direction dit à cela que les Hobbema sont trop chers. Mais ils ne baisseront pas; bien au contraire, Hobbema n'est guère connu que depuis vingt ou trente ans en France. Il n'est question de ce peintre dans aucune biographie, ni dans Descamps, ni dans les autres écrivains, et, depuis que ses tableaux ont paru, ils ont toujours augmenté. Hobbema n'est-il pas classé aujourd'hui à la tête des paysagistes du Nord, même avant Ruydaël? Il y

restera.

Attendez-vous des Watteau? Mais vous avez laissé passer les deux plus beaux Watteau du monde, ceux du cardinal Feuch. Attendez-vous à compléter la série de l'école française? Mais rien n'est plus facile des aujourd'hui, depuis Simon Vouet jusqu'à Sigalon, puisque vous avez les introuvables : Poussin, Lesueur et Claude. Le reste se rencontre tous les jours dans le commerce de tableaux, même les plus charmants, comme Boucher, François Lemaire, Chardin et Fragonard. Faisons donc un catalogue raisonné, historique et critique de la collection du Louvre.

Nous pensons, que pour réussir à cette œuvre, plus difficile qu'on ne pense, d'un catalogue bien ordonné, bien écrit, bien descriptif, et renfermant tous les documents relatifs à chaque tableau, provenance, authenticité, caractère, particularités de son exécution et de ses voyages entre des mains diverses, conservation, analogies avec d'autres ouvrages, gravure, en un mot toute l'histoire de sa naissance et de sa vie, il serait du devoir et même de l'intérêt du conservateur des Musées de faire nommer une commission compétente qui lui prêtât son concours dans la préparation de cette notice compliquée. Pour rédiger en cinq lignes l'article de telle peinture célèbre, d'immenses recherches sont quelquefois nécessaires, ainsi que les souvenirs ou l'érudition des amateurs et des critiques. La commission du catalogue serait naturellement composée de tous les hommes qui ont consacré leur vie aux arts, fonctionnaires de la spécialité, journalistes, artistes et amateurs. Quand on aurait compulsé tous les livres, brochures, journaux, livrets et notices, interrogé toutes les traditions et toutes les expériences, M. de Cailleux finalement aurait l'honneur d'une belle rédaction, simple et brève, résumant l'histoire de notre Musée et de tous les trésors qu'il contient. Un catalogue, ainsi compris et exécuté, serait peut-être la meilleure histoire de l'art, la plus pratique, la plus utile et la moins prétentieuse, qu'on pût écrire au XIX^e siècle, aujourd'hui que les théories esthétiques et les spéculations intellectuelles n'ont malheureusement pas grande faveur, aujourd'hui que les artistes et le public ont propension à s'instruire par le fait et par les yeux, plutôt que par l'idée et la réflexion.

Ainsi, la petite note biographique qui accompagne le nom de chaque peintre dans le catalogue actuel, est toujours incomplète et souvent fautive. Il y a des erreurs dans les dates et d'incroyables erreurs qu'on corrigerait facilement, avec le secours des récents travaux sur l'histoire, sur la critique et la biographie. Il y a surtout des lacunes qu'il serait intéressant de combler. Ouvrons les premières pages du catalogue : Bourdon, élève d'un peintre dont on n'a pas conservé le nom. Assurément, le maître principal de Bourdon a été le Poussin, pour ses tableaux de style, quoiqu'il ne paraisse pas avoir étudié directement sous lui. Le talent du Bourdon est compliqué d'une seconde influence, qui est l'étude des maîtres flamands et hollandais, dans ses

position soit aussi incommode que le disait le Times l'autre jour, car ils ne paraissent pas pressés d'en changer. Ils écoutent les déclarations qu'on leur fait à droite et à gauche, et leur impartialité a été telle jusqu'ici, que nul n'a le droit de compter sur leur faveur.

Les protectionnistes affirment tout haut que la plupart des 112 peelistes sont rentrés au bercail à la suite de MM. Gladstone et Goulburn. De leur côté, les whigs assurent que le concours de sir Robert Peel est acquis au projet ministériel. Les amis de lord Bunsen ne nient pas le fait; mais, à les en croire, l'ex-premier ministre ne sera guère suivi que par sir James Graham. La seule chose qui soit claire au milieu de toutes ces vagues assertions, c'est qu'il n'y a pas de majorité possible sans la fraction de conservateurs qui jusqu'ici a toujours voté avec sir Robert Peel. Il est probable que cette fraction va se diviser sur la question des sucres, et c'est là ce qui ajoute à la perplexité du ministère et à l'incertitude générale.

Au moment où le Mexique est en proie au double fléau d'une guerre civile et d'une guerre étrangère qui doivent aboutir à son démembrement et à sa réorganisation sur de nouvelles bases, il n'est pas sans intérêt de rappeler les nombreuses et incessantes révolutions qu'il a subies depuis qu'il s'est détaché de l'Espagne.

Lorsqu'il cessa d'être une colonie et une vice-royauté espagnole, le Mexique se transforma en monarchie constitutionnelle et se donna pour empereur Iturbide, qui, bientôt chassé de son trône, eut l'imprudence de revenir en 1822; il fut alors fusillé, et la monarchie devint république.

Après avoir été investi provisoirement de la présidence, le général Victoria fut élu président en 1824, pour quatre années. Ce premier chef de la république mexicaine est le seul qui ait pu se maintenir sur le fauteuil présidentiel jusqu'à l'expiration de son mandat; il eut d'ailleurs à soutenir une lutte très-vive contre le général Bravo, vice-président, qui leva l'étendard de la révolte.

Le général Pedraza fut élu en avril 1828; c'est sous sa présidence que Santa-Anna fit sa première apparition sur le théâtre révolutionnaire, où il devait ensuite jouer un rôle si important, mêlé de tant de triomphes et de tant de défaites. Son début contre Pedraza fut un échec, mais celui-ci ne jouit pas longtemps de sa victoire; il fut renversé dès 1829.

Guerrero lui succéda, et, à son tour, en 1831, il tomba victime de la guerre civile. Il fut exécuté à Oajaca. Bustamante, alors vice-président, devint président sans élection; il fut, lui aussi, renversé, en 1832, par Santa-Anna, qui, au lieu de monter lui-même au fauteuil, eut l'étrange caprice d'y appeler Pedraza, celui-là même contre lequel il avait fait son premier essai de révolution. Pedraza demeura au pouvoir jusqu'à l'expiration de la présidence de 1828, qui, pendant sa durée de quatre ans, eut trois titulaires.

En mai 1833, Santa-Anna fut élu; fait prisonnier dans le combat de San Jacinto, en 1836, il fut remplacé par Bustamante qui, après avoir passé de la présidence à l'exil, revint de l'exil à la présidence, pour retomber encore de la présidence à l'exil. Il fut en effet chassé en 1841 par Santa-Anna, auquel un boulet français avait rendu toute sa popularité en lui enlevant une jambe. La réhabilitation de Santa-Anna ne fut pas de longue durée, et, en 1844, il fut renversé par Herrera, qui fut lui-même supplanté en 1846 par le président actuel, Parades.

Telles sont les étranges péripéties par lesquelles a passé, dans l'espace de 25 ans, le gouvernement du Mexique. Telles sont les luttes d'ambition personnelle auxquelles a servi de théâtre et de victime ce magnifique pays qui, sans cesse bouleversé par la guerre civile, a laissé se tarir toutes les sources de sa prospérité, s'anéantir tous les éléments de sa puissance.

Nous avons annoncé hier la découverte d'une vaste conspiration à Pampelune; Voici les détails que donne aujourd'hui à ce sujet, l'Herald du 22 juillet:

« Le plan des révolutionnaires était de gagner quelques-uns des braves

et fidèles troupes en garnison dans la Catalogne, entreprise certainement peu facile; de s'emparer par surprise des places de Pampelune et de St-Sébastien, comme base de leurs opérations; et attirant ainsi l'attention du gouvernement sur des points divers et éloignés, de faciliter l'entrée par la Castille et la Gallicie des Espagnols émigrés en Portugal, tandis qu'une autre poignée de révolutionnaires résidant à Gibraltar menacerait l'Andalousie d'une nouvelle invasion. Pour corrompre les soldats on leur a versé l'or à pleines mains; pour encourager les révolutionnaires, on leur a fait croire qu'ils pouvaient compter sur l'appui de l'Angleterre et du Portugal. Quelques chefs du parti ayacucho, et l'un des aides-de-camp d'Espartero se sont rapprochés des frontières pour se rendre à la tête du mouvement. Mais heureusement toutes ces mesures ont été déjouées; et à Pampelune comme en Catalogne et à Saint-Sébastien, les machinations des ennemis de la reine ont échoué devant la fidélité de l'armée, la surveillance du gouvernement et l'énergie des autorités. »

On écrit de Pampelune que l'instruction de la cause des individus arrêtés par suite de la conspiration qui vient d'être découverte dans cette ville, continue avec la plus grande activité. Parmi les personnes emprisonnées, il ne se trouve pas un seul officier de la garnison, ni un seul personnage de quelque importance. Ce ne sont guère que des ouvriers, des sous-officiers et des aventuriers sans profession. Une lettre de Santiago annonce l'arrestation, aux environs de cette ville, de quelques soldats, déguisés en matelots, et qui se rendaient en Portugal. On a aussi arrêté la personne qui leur avait procuré leur déguisement; elle a été livrée à la commission militaire. Une autre lettre de Vigo, en date du 13, rend compte de divers vols et mauvais traitements dont se sont rendus coupables les émigrés espagnols dans les environs de Salvaferra. Dans cette même lettre on annonce que diverses arrestations ont eu lieu à la suite de la découverte par le capitaine général, d'une nouvelle conspiration.

La Presse publie une correspondance intitulée *les paysans en Pologne*; nous en empruntons la conclusion que voici:

« L'empereur Nicolas est résolu à ne plus traiter la Pologne en pays conquis; il veut la rattacher à son empire par des lois stables, une administration convenable, et surtout par l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse des habitants. Je sais bien que les journalistes parisiens et certains membres de l'émigration, ne trouvant pas leur compte à cela, n'ont les bonnes intentions de l'empereur et la possibilité de toute bonne institution donnée par lui à la Pologne. En principe, peu importe par quelles voies le bien s'opère, pourvu qu'il se fasse et ne soit point passager. Les nobles polonais n'ont pas su tirer parti de la force nationale dont ils pouvaient disposer, en faisant à la patrie le sacrifice des intérêts privés, en donnant et garantissant aux paysans la propriété d'une partie du sol. Cette noblesse s'est peut-être attiré ses malheurs par son incurie du sort de la classe inférieure, et la souveraineté a été donnée à une autre puissance, pour que cette malheureuse classe des paysans fût récompensée par l'institution de lois meilleures, de sa patiente longanimité à supporter tant de misères. »

Dans ces derniers jours, dit la *Gazette d'Augsbourg*, la France a fait de nouvelles tentatives pour conclure avec l'Union douanière un traité relatif à plusieurs facilités qu'on pourrait apporter dans les relations commerciales des deux pays. Les ouvertures que le cabinet français a faites à ce sujet ont été, à ce qu'on dit, fort bien accueillies par le ministère prussien. Pourtant, jusqu'à présent, aucune communication relative à ces ouvertures n'a encore été faite à la conférence douanière réunie dans ce moment à Berlin.

Le *Morning Chronicle* prétend qu'il y a un nouveau prétendant à la main de la reine Isabelle. C'est le duc de Gênes, second fils du roi de Sardaigne.

La question du droit de succession dans les duchés de Schleswig et Holstein, paraît destinée à devenir une cause d'agitation sur quelques points de l'Allemagne, mais surtout dans les deux duchés.

Une députation de l'assemblée populaire de Neumunster (Holstein) a été introduite le 21, à Itzehoe, dans la salle des états du duché de Holstein pour présenter une adresse contre les lettres-patentes du roi de Danemark, et qui porte plus de 500 signatures. Les états ont également déjà rédigé leur protestation; elle a été adoptée à l'unanimité. Le commissaire royal a fait des objections contre plusieurs expressions qu'il a trou-

tie biographique du catalogue, d'ailleurs aussi restreinte que possible, aurait ainsi l'intérêt d'un vrai livre d'art et d'histoire.

Il y a bien davantage à dire sur la note qui concerne chaque tableau pris séparément. Une foule d'attributions sont fort hasardées, souvent douteuses, quelquefois tout-à-fait erronées. M. Waagen, directeur du Musée de Berlin, a nié avec raison, dans ses excellentes *Études sur les galeries de France et d'Angleterre*, l'authenticité de plusieurs de nos tableaux des maîtres éminents. Il s'est trompé, suivant nous, en contestant des Rembrandt et des Van Dyck; mais il a rencontré juste sur Raphaël, Léonard et quelques autres. On voit qu'il ne s'agit pas du fretin dans la nomenclature des grands maîtres. On peut croire avec lui, sans trop de hardiesse, que la Sainte-Famille de Raphaël (n° 1191), et la Féronnière, de Léonard, (n° 1091), ne sont pas les originaux. Il en est de même pour beaucoup d'autres tableaux plus ou moins apocryphes, que nous signalerons au besoin. L'auteur de cet article, après une longue polémique, n'a-t-il pas fait chasser ignominieusement du salon carré une hideuse tête de vieille femme, signée Denner, installée comme original, quoiqu'elle eût été peinte à Paris par un copiste allemand? Nous ne serions pas embarrassés, dans une seule promenade au Musée, pour dépouiller de leur faux prestige une douzaine de mauvais pastiches.

Le Musée de France doit être comme la femme de César: il ne faut pas que sa pureté puisse être soupçonnée. Tout le monde aurait intérêt à une révision savante des tableaux trop lestement attribués à certains maîtres. Cet examen pousserait forcément à rechercher les certificats d'origine et les passeports et les titres de noblesse de tous les ouvrages conservés au Musée, documents curieux qu'on ajouterait brièvement à la suite de chaque tableau, par exemple: donné au roi par l'artiste, provenant de telle vente célèbre, ou conquis dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, ou acheté par le gouvernement, etc.

Outre la provenance, il faudrait encore publier les anecdotes curieuses qui se rattachent à certaines peintures, les répétitions qui figurent dans les autres galeries de l'Europe, leur ressemblance avec d'autres ouvrages du même artiste ou d'artistes différents, toutes les gravures qui en ont été faites, l'année des Salons pour les tableaux récents, en un mot, l'histoire complète de ces productions du génie. Par exemple, ne serait-il pas curieux de savoir que le Brutus de David lui avait été commandé par Louis XVI lui-même, qui ne prévoyait pas alors la Révolution; que le Léonidas aux Thermopyles fut exposé en 1814 au moment de l'invasion de la patrie; que la Méduse de Gérard a été payée 6,000 fr. seulement (à condition, il est vrai, qu'elle resterait dans le grand salon) tandis que la Didon de Guérin a coûté peut-être 100,000 fr.; ou environ; que les grands Lebrun figuraient au premier Salon sous Louis XIV; que les Saint Bruno, de Lesueur, ont été peints dans un couvent, et que le naïf artiste n'a pas craint de copier le numéro 132 de la série et l'esquisse numéro 147,

vées trop acres et qu'il a proposé d'adoucir; mais l'assemblée n'y ayant pas voulu consentir, le commissaire royal, malgré la défense faite par le roi aux états de s'occuper de la question de la succession, a promis aux états qu'il ferait parvenir leur protestation, telle qu'elle a été adoptée, et sans délai, à Copenhague. Les états sont unanimes dans leur opposition contre le gouvernement danois; ils sont fermes et modérés, mais décidés à aller jusqu'aux dernières extrémités. On parle beaucoup d'une adresse à la diète de Francfort.

Les électeurs du district de Soignies (Belgique) se sont réunis le 27, afin de procéder à l'élection d'un membre de la chambre des représentants, en remplacement de feu M. Duvier.

Jamais lutte électorale ne fut plus vive et plus animée: sur 1,100 électeurs inscrits, 880 ont pris part au vote.

M. de Lannoy, candidat conservateur, a obtenu 40 voix de majorité sur son compétiteur M. Roussel, candidat libéral.

Documents diplomatiques.

TRAITÉ DE COMMERCE ET DE NAVIGATION ENTRE LE ROI DES BELGES ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Art. 1^{er}. Il y aura pleine et entière liberté de commerce et de navigation entre les habitants des deux pays, et la même sécurité et protection dont jouissent les nationaux seront garanties des deux parts. Ces habitants ne payeront point, à raison de leur commerce ou de leur industrie, dans les ports, villes ou lieux quelconques des deux États, soit qu'ils s'y établissent, soit qu'ils y résident temporairement, des droits, taxes ou impôts autres ou plus élevés que ceux qui se percevront sur les nationaux, et les privilèges, immunités et autres faveurs dont jouissent, en matière de commerce ou d'industrie, des citoyens ou sujets de l'un des deux États, seront communs à ceux de l'autre.

Art. 2. Les navires belges, venant d'un port belge ou d'un port étranger ne payeront point, à leur entrée dans les ports des États-Unis, ou à leur sortie, quelle que soit leur destination, d'autres ni de plus forts droits de tonnage, de pilotage, d'ancrage, de feux et de fanaux, d'expédition et de courtage, ni généralement d'autres charges que celles exigées des bâtiments de l'Union dans les mêmes cas. Ce qui précède s'entend non-seulement des droits perçus au profit de l'état, mais encore de tous droits perçus au profit des provinces, villes, arrondissements, communes, juridictions, etc., sous quelque terme qu'elles puissent être désignées.

Art. 3. Réciproquement, les navires des États-Unis, venant d'un port national ou d'un port étranger, ne payeront point, à leur entrée dans les ports de Belgique ou à leur sortie, quelle que soit leur destination, d'autres ni de plus forts droits de tonnage, de pilotage, d'ancrage, de feux et de fanaux, d'expédition et de courtage, ni généralement d'autres charges que celles exigées des bâtiments belges dans les mêmes cas. Ce qui précède s'entend non seulement des droits perçus au profit de l'état, mais encore de tous droits perçus au profit des provinces, villes, arrondissements, communes, juridictions, corporations, etc., sous quelque terme qu'elles puissent être désignées.

Art. 4. Le remboursement par la Belgique du droit perçu sur la navigation de l'Escaut par le gouvernement des Pays-Bas, en vertu du paragraphe troisième de l'article neuf du traité du dix-neuf avril mil huit cent trente-neuf, est garanti aux navires des États-Unis.

Art. 5. Les bateaux à vapeur belges et des États-Unis faisant un service régulier de navigation entre la Belgique et les États-Unis, seront exemptés, dans l'un et l'autre pays du paiement des droits de tonnage, d'ancrage, de balisage, de feux et de fanaux.

Art. 6. En ce qui concerne l'exercice du cabotage (commerce de port à port) les navires des deux nations seront traités, de part et d'autre, sur le même pied, que les navires des nations les plus favorisées.

Art. 7. Les objets de toute nature provenant, soit du sol, soit de l'industrie, soit des entrepôts de Belgique, importés en droiture de Belgique par navires belges, dans les ports des États-Unis d'Amérique, ne payeront d'autres ni de plus forts droits d'entrée que s'ils étaient importés en droiture sous le pavillon desdits états.

Et réciproquement les objets de toute nature importés en droiture en Belgique des États-Unis d'Amérique sous pavillon de ces états, ne paieront d'autres ni de plus forts droits que s'ils étaient importés en droiture sous pavillon belge.

Il est bien entendu:

1^o Que les marchandises devront avoir été réellement chargées dans les ports d'où elles auront été déclarées respectivement provenir;

2^o Que la relâche forcée dans les ports intermédiaires pour des causes de force majeure dûment justifiées, ne fait pas perdre le bénéfice de l'importation en droiture.

Art. 8. Les objets de toute nature importés aux États-Unis d'ailleurs que de Belgique, sous pavillon belge, ne payeront d'autres ni de plus forts droits quelconques, que si l'importation était effectuée sous le pavillon de la nation étrangère la plus favorisée, autre que le pavillon du pays même d'où l'importation a lieu.

Et réciproquement les objets de toute nature, importés sous pavillon des États-Unis en Belgique, d'ailleurs que des États-Unis, ne payeront d'autres ni de plus forts droits quelconques, que si l'importation était effectuée sous pavillon de la nation étrangère la plus favorisée, autre que celui du pays même d'où l'importation a lieu.

Art. 9. Les objets de toute nature quelconque exportés par navires belges

d'un morceau de la Messe de Raphaël; que tel Claude Lorrain est gravé dans le Livre de Vérité; que le portrait du Poussin a été fait telle année avant la mort, etc.!

Les Flamands et les Italiens fourniraient des annotations encore plus intéressantes. On n'a jamais remarqué, par exemple, que le Christ portant sa croix (n° 675), attribué à Rotenhamer, et qui ne me paraît pas de lui, est la copie exacte de la fameuse gravure de la Passion, de Martin Schongauer. Ne dit-on pas que la Kermesse de Rubens a été peinte en un jour; le portrait d'homme (n° 438), de Van Dyck, en deux jours; la fameuse Bataille de Salvator, en quinze jours?

Quand on aurait glané dans les livres, dans les autographes, dans les papiers imprimés ou manuscrits, dans les traditions et les souvenirs des vieux amateurs et dans les contes d'atelier, il y aurait, à la vérité, à choisir dans cette récolte à séparer le bon grain du mauvais. Mais quelle abondance et quelle richesse de documents de toute sorte, ne parviendrait-on pas à réunir ainsi, pourvu que la direction du Musée prit à cœur ce travail important, et s'entourât d'une commission éclairée et véritablement amoureuse des arts!

Le reste serait affaire de rédaction: précise, correcte, claire, de descriptions pittoresques, simples, rapides, lumineuses, supprimant tous les mots qui ne peignent pas l'image, et ces amplifications grises et molles qui ne rapportent ni à la couleur ni au dessin. A quoi bon ces belles phrases: n° 1106: L'Amour qui les accompagne souffle les traits qui ornent la Jalouse de Vulcain; le fils de Junon, oubliant les travaux de sa forge; son épouse infidèle et son heureux rival; et n° 527: la Vierge reçoit avec trouble l'envoyé du ciel et l'annonce de son message; et n° 414 (la Femme hydroptique de Gérard Dow) le médecin, debout, considère avec attention le ligament contenu dans un flacon qu'il tient à la main; et n° 278: les fleurs au nombre desquelles on remarque des roses, sont dans un vase d'albâtre; le pied duquel se trouve, etc.; et n° 955 (l'Antiope du Corrège): l'Antiope se meille sur un peu de lion, symbole de la puissance de ce dieu, etc. De pareilles redondances, de pareilles puérilités, tiennent partout une haute place, et c'est une œuvre qui pourrait être occupée par des mots moins vides et plus véritablement descriptifs de la peinture. Il faut voir surtout les beaux morceaux de peintures consacrés aux Batailles de Lebrun, et les tirades poétiques sur les allégories du Poussin ou la mythologie de l'Albane. Exemple: il s'agit de Mars et Vénus, de l'Albane (n° 836): les Amours ont bientôt réparé leurs blessures, tout cède à leur empire, dans les airs, sur la terre, sur les eaux. L'un d'eux a d'Adonis aux pieds de Vénus endormie. En vain, le chien, fidèle compagnon du jeune chasseur, veut l'entraîner vers les forêts; il (le chien) ne peut tant de charmes. Les Amours, placés près du lit de la déesse, semblent leurs signes, recommander le silence et le secret, etc.

Il est impossible, n'est-ce pas? d'imaginer une description plus hâtive

tableaux de genre. Pourquoi ne pas indiquer cela en deux lignes?

BORGOGNONE, élève de Jérôme, peintre lorrain. Tout le monde sait que le Borgognone, comme l'appellent les Italiens, s'est formé en Italie par l'étude des peintures de bataille de l'école napolitaine, de Salvator, et des autres coloristes, amoureux de la mêlée. En cherchant bien, on trouverait dans la vie du Borgognone, le détail de ces études italiennes qui ont décidé son talent.

CLOUET. Aucun renseignement sur ce fin artiste, qui représente, presque à lui seul, l'époque des Valois. S'il est impossible de compléter un aperçu biographique sur Clouet, quelques renseignements sur l'École française et sur son entourage feraient bien à son article.

De même pour Jean Cousin, dont la vie n'est pas si obscure qu'on le suppose, grâce aux recherches modernes sur la statuaire et sur les vitraux de la Renaissance. On corrigerait en même temps les dates du catalogue qui font vivre Cousin cent-vingt-huit ans, de 1462 à 1590.

COYPEL. Le catalogue contient deux Coypel, Noël et Antoine. Pourquoi ne pas mentionner les autres peintres de cette tige, féconde comme la tige des Vanloo et des Vernets?

DEMARNE. Suivant le catalogue, Demarne, né en 1744, est élève de Nicasius, peintre flamand, le même qui, à l'article suivant, serait aussi le maître de Desportes, mort avant la naissance de Demarne, en 1742, à l'âge de quatre-vingt-deux ans! Voilà un Nicasius qui est supposé apparemment avoir vécu quelque cent-vingt-huit ans, comme Cousin, à moins que l'habile et original Desportes n'ait pris des leçons à l'âge de soixante ans!

DETRAY. Même observation que pour les Coypel. Si le Musée n'a pas le bonheur de posséder des ouvrages de tous les maîtres, secondaires à la vérité, il pourrait du moins les rattacher par un mot biographique, quand l'occasion s'en présente, à l'histoire de notre art national.

Ces simples remarques sur les sept premières pages du catalogue suffisent pour montrer le perfectionnement qu'il serait facile d'y introduire. Les exemples seraient bien plus saisissants encore, si nous entrions dans l'école italienne, dans l'école espagnole, où Velasquez est censé avoir vécu cent ans, et surtout dans les écoles flamande et hollandaise, dont le catalogue est un monument d'ignorance et de légèreté.

D'un bout à l'autre, le catalogue ne vous apprend rien, ni sur les maîtres, ni sur leur style, ni sur leurs œuvres. A notre idée, ces notes concises, ajoutées au nom d'un grand homme, devraient mentionner ses principaux titres à la gloire.

Après le nom de Rubens, on devrait trouver en deux mots qu'il a laissé ses meilleurs tableaux à Anvers, à Madrid, en Allemagne ou en Italie, sans préjudice de ses chefs-d'œuvre du Louvre. Après le nom de Rembrandt, on devrait mentionner au moins sa Ronde de nuit et sa Leçon d'anatomie. Après Raphaël, Léonard, Titien et les autres illustres artistes, on aimerait à voir sommairement la liste de leurs peintures les plus célèbres, conservées à l'étranger. Cette par-

Nouvelles et faits divers.

INCENDIE DE L'HIPPODROME DE PARIS.

Le spectateur ne connaît de l'Hippodrome que l'enceinte où se donnaient trois fois par semaine, ces fêtes qui convoquaient toute la fashion de Paris. Après de cette enceinte étaient de vastes bâtiments servant de magasins pour les costumes, de remises pour les chars, d'écuries pour les chevaux, de granges pour les fourrages. La nuit du 27 de ce mois à deux heures et demi, le feu s'est déclaré entre le magasin des costumes et le bâtiment où étaient les fourrages. Il a fait des progrès rapides. Trois palefreniers, les nommés Jean, Alexandre et l'Italien, couchés dans l'établissement, ont été réveillés par l'incendie et ont pu se sauver. Les secours sont arrivés. Les sapeurs-pompiers, toujours admirables de zèle et de courage, étaient secondés par des détachements de gardes municipaux et du 14^e régiment d'infanterie légère. Les gardes municipaux étaient venus, portant chacun à la main un seau à incendie. Cette mesure est excellente et doit être adoptée pour tous les sinistres de ce genre. Bientôt la gendarmerie de Neuilly, celle de Passy, les commissaires de police de Chailiot et du quartier du Roule, de nombreux officiers de paix et M. le préfet de police lui-même étaient sur les lieux, donnant ou dirigeant les secours. On est parvenu à préserver les bâtiments de l'administration des voitures-omnibus, contigus à l'hippodrome. Malheureusement l'eau manquait et les secours en ont souffert.

45 Chevaux étaient dans les écuries menacées par le feu ; on les a sauvés, mais avec beaucoup de peine.

L'incendie a été concentré dans l'intérieur, c'est-à-dire dans ce qu'on peut appeler les bâtiments d'exploitation : il n'a pas gagné les gradins qui entourent l'Hippodrome proprement dit. Les fourrages, les costumes et une grande partie du matériel ont été consumés. Ce qu'on regrette le plus, ce sont les armures toutes neuves d'un tournoi que l'administration préparait pour la fête du 29 juillet. Ces armures ont coûté, dit-on, de 15 à 20,000 fr. La sellerie a été épargnée.

Le lendemain à six heures du matin, le feu était complètement éteint. On compte, comme s'étant particulièrement distingués, les sieurs Godard, menuisier, Busset, coiffeur, et Hugues, traiteur. Arrivés les premiers, ils ont beaucoup aidé à sauver les chevaux. On cite aussi les employés du poste voisin de l'octroi, qui ont porté de prompts secours.

Personne n'a été blessé.

L'établissement était assuré par quatre compagnies.

Devons-nous maintenant nous faire l'écho d'un bruit pénible à répéter ? On dit que la malveillance n'est pas étrangère à ce désastre. On en cherche la preuve dans l'endroit où le feu a pris ; cet endroit était, en effet, le plus dangereux de l'établissement : les fourrages devaient facilement s'allumer et communiquer l'incendie. La justice a commencé, du reste, des informations.

Nous avons annoncé qu'un incendie a détruit la belle scierie de Moolenbeek-lez-Bruxelles. Les journaux belges publient les actes de courage et de dévouement qui ont signalé cette journée. On cite un grand nombre de noms, parmi lesquels nous remarquons celui de M. De Bast, dont déjà nous avons mentionné la belle conduite. Il a lui-même été arraché aux flammes dans lesquelles il s'était précipité, pour dérober à l'incendie quelques-uns de ses aliments les plus actifs, par de généreux citoyens, au nombre desquels on cite M. Debaise, tapissier, Félix Malfait, employé au chemin de fer, et Beocking, capitaine adjudant-major.

Quatre personnes ont été dernièrement exécutées à Falce (Catalogne), par suite d'un jugement de la cour de Barcelone. C'étaient une mère, sa fille et deux beaux-frères, qui avaient été convaincus d'avoir assassiné le chef de la famille. Les exécutions se font ordinairement en Espagne avec un appareil des plus terribles. Dès que ces malheureux eurent été mis en chapelle, tous les curés des alentours se présentèrent pour leur administrer les secours de la religion. La population ne quittait point les abords du gibet. La fille, qui était la plus jeune, et pour laquelle ce crime se transformait en parricide, après avoir été étranglée par le garrote vil, a été enveloppée dans une serpillière et jetée dans la rivière.

On a commis une erreur en attribuant à M. le curé de Lacken la pose de la statue de sainte Anne sur le monument élevé à la mémoire de Mme de Beriot-Maibrant. Nous avons sous les yeux un certificat de M. Guillaume Geefs, qui déclare que c'est lui-même qui a cru devoir faire garnir de tôle les portes à jour, afin de préserver la statue de certaines dégradations auxquelles elle était exposée.

Vendredi dernier, un vol audacieux, accompagné de circonstances étranges, a été perpétré en plein jour à Hérenthout (Anvers). Vers les deux heures de l'après-midi, trois hommes à figures sinistres entrèrent dans la maison du fermier Opdebeeck. Ayant pénétré dans la pièce principale et se croyant seuls, ils forcèrent un coffre contenant des bijoux et de l'argent dont ils s'emparèrent. Le bruit qu'ils faisaient attira la servante de la maison, occupée à travailler dans le jardin. Mais aussitôt qu'elle entra dans la chambre où se tenaient les malfaiteurs, elle fut saisie et garrottée ; sa pré-

sence d'esprit et son courage la sauvèrent ; armée d'une serpette, elle en porta un coup à l'un de ces hommes, et, ne pouvant crier, elle lance l'instrument dont elle était munie dans les carreaux ; ce bruit avertit les gens de la ferme qui, ayant vu rôder ces scélérats autour de l'enclos d'Opdebeeck, les avaient suivis de loin. Malheureusement, faute de précautions sans doute, les trois voleurs parvinrent à s'échapper.

L'un d'eux cependant, le nommé Tubbig, reçut plusieurs blessures, entre autres un coup de crochet à faux à la nuque, que lui porta un fermier au moment où il sautait un fossé. Toujours poursuivis, les trois voleurs parvinrent à gagner un bois à 300 pas de là, mais ce bois, formé de jeunes sapins, et n'ayant qu'une superficie de trois hectares, fut cerné et battu sur-le-champ. Le résultat de cette battue amena la découverte de Tubbig, qui s'était couvert de feuillage et faisait semblant de dormir. Malgré les dénégations de Tubbig qui avait pris le nom d'une personne bien fameuse des environs, il fut reconnu à ses blessures, et conduit devant le bourgmestre. On trouva le couteau qu'il brandissait au dessus de sa tête en se sauvant à peu de distance de l'endroit où on l'avait saisi ; on découvrit également les divers objets qu'il avait volés ; une bourse contenant dix francs et plusieurs bijoux.

En attendant jaser Pierre et Paul, on apprit qu'à 4 lieues $\frac{1}{2}$ de là, à *Meager Halle*, il existait une maison suspecte qu'on croyait être le repaire de la bande dont Tubbig faisait partie. On y envoya sur-le-champ, mais un grand feu, pétillant dans l'âtre, indiquait que les habitants de ce logis venaient de le quitter. Toutes les démarches pour découvrir les deux autres voleurs furent inutiles ; la justice informe et poursuit ses recherches.

Notre correspondant nous donne des détails fort curieux sur ces individus qui ont été reconnus tous trois. Le premier, nommé Ceuppens, est le fils du fameux Ceuppens, chef de bande, du temps des chauffeurs, et guillotiné pour ce fait. Ceuppens, fils, était fugitif et sans mandat d'arrêt depuis 5 ou 6 mois ; le second est le petit-fils du trop célèbre bandit *Vilder-Jan* (dit l'écorcheur), qui en 1802 ou 1804 arrêta durant quatre heures les efforts de huit gendarmes et cinq gardes champêtres, venus pour l'arrêter. Ses filles et sa femme chargeaient les armes avec lesquelles lui et ses fils tiraient sur la troupe. Ce ne fut que lorsque ses munitions manquèrent qu'ils se rendit prisonnier. Ce *Vilder* donnait à cette époque des *sauf-conduits* aux marchands qui trafiquaient dans la Campine. Il mourut, comme Ceuppens, sur l'échafaud.

M. le procureur du roi de Quimperlé vient d'adresser à MM. les maires des communes de cet arrondissement la circulaire suivante :

Quimperlé, le 15 juillet 1846.

Monsieur le maire, Un bruit qui, malheureusement, paraît fondé, se répand dans cet arrondissement. Tous les moyens paraissent bons, aux yeux de certains individus, pour ébranler les convictions et les sympathies des électeurs. — Non seulement des promesses ont été faites, mais des suffrages auraient été achetés. — Pour atteindre le but qu'on se propose, on n'hésite pas à descendre à la plus profonde immoralité. — D'aider à faire punir et flétrir ces trafics honteux est, dans la circonstance, un de vos devoirs les plus graves et dignes de la confiance dont vous avez été investi.

Le procureur du roi, TAHIER.

C'est M. Guilhem, ancien député ministériel, qui se présente à Quimperlé. D'après le bruit qui court, dit l'*Océan*, le prix d'achat des votes varierait de 500 fr. à 1,000 fr. la pièce. La susceptibilité de M. Tahier, devant ces scandaleux marchés, l'honneur d'autant plus qu'elle contraste avec la conduite de ses collègues du ministère public, qui, presque partout, feignent de ne point voir ou ferment les yeux.

L'ÉCOLE LISZT.

Sous ce titre le *Charivari* s'égaie des journaux parisiens qui ont publié la nouvelle que M. Liszt s'occupe à faire élever à Paris une école de pianistes. Voici l'article du *Charivari* :

L'école de pianistes que M. Liszt fait élever en ce moment boulevard Mont-Parnasse avait besoin d'être complétée.

A côté de cette institution pour les hommes, il fallait une institution pour les femmes, car le piano est des deux sexes.

Il vient d'acheter un terrain à Saint-Denis. On y bâtit une maison d'éducation pour les jeunes pianistes qui appartiennent à la plus belle moitié du genre humain.

Les jeunes pensionnaires y seront élevés aux frais de M. Liszt ; pour y être admise, il faudra être fille de chevalier de la Légion d'honneur que M. Liszt va créer à cet effet.

Son hussard est nommé grand-chancelier bleu de ciel de l'ordre.

La maison sera mise sur le pied de l'ancien Saint-Cyr. On y représentera de temps en temps des tragédies.

M. Ponsard travaille secrètement à une *Athalie* ; M. Latour-Saint-Ybars s'occupe d'une *Esther*.

C'est Mme Pleyel qui remplira les fonctions de Mme de Maintenon. La célèbre virtuose, touchée de la grâce, veut désormais consacrer tout son temps à des œuvres pieuses.

close par Angeli, élève de Piazzetta. C'est le dernier soupir du grand art illustré par tant de nobles maîtres de la Renaissance.

Nous savons bien que les difficultés d'un pareil classement sont immenses, à cause de la proportion des tableaux et de ces progénitures nombreuses qui, pour rapprocher les enfants du père, sépareraient quelquefois celui-ci de ses amis et de ses rivaux contemporains. Mais, du moins, en suivant à peu près l'ordonnance chronologique, on ne serait pas obligé de courir loin pour comparer deux maîtres analogues. On obéirait quelquefois aux nécessités de la place ou de la belle lumière au profit des œuvres éminentes. On ferait peut-être quelques sacrifices de symétrie ; mais on aurait, autant qu'il est possible de l'avoir, le panorama d'une école dans ses meilleurs représentants, depuis l'origine jusqu'à la décadence. Nous pensons que ce défilé glorieux serait un enseignement incalculable pour les critiques et pour les peintres.

Aux artistes dont les ouvrages sont très nombreux, comme Raphaël, Lesueur, on pourrait consacrer une galerie spéciale ; mais encore faudrait-il ne pas égarer quelques fragments de leur œuvre au milieu des autres travées. Pour les tableaux les plus grands, vous avez forcément le salon carré, et sous les toiles immenses, au lieu de tableaux insignifiants, comme des Coppel et des Van der Meulen qui s'étalent dans la plus belle lumière, on aurait la faculté de réunir les chefs-d'œuvre de toutes les écoles, de faire dans cette pièce magnifique une sorte de sanctuaire comme la Tribune de Florence. Un Raphaël, un Vinci, un Corrège, un André del Sarte, un Titien, un Tintoret, un Veronèse, un Rubens, un Van Dyck, un Rembrandt, un Paul Potter, un Cuypp, un Poussin, un Claude, etc., choisis comme le meilleur spécimen de leur génie. Sublime assemblée qui résumerait les trésors de notre collection.

Le classement chronologique, aussi régulier que possible, serait utile surtout pour notre école française, si peu connue et même si peu appréciée, sauf trois ou quatre grands peintres. Il est vrai que le Louvre n'est pas riche en maîtres français du XVI^e et du XVII^e siècles. Mais ce serait une occasion de se compléter. Les charmants artistes du règne de Louis XV méritent bien place dans le Musée de leur patrie. On demanderait Gille, le maître de Watteau, et Lanret et Pater, ses élèves, et François Lemoinne, et Boucher dont les galeries du bord de l'eau renfermaient seulement deux tableaux enlevés aujourd'hui, et Fragonard dont il n'y a pas un seul, et tous les autres prédécesseurs de David. Si, par hasard, le Louvre se trouvait trop petit, il ne manque pas de croûtes détestables qu'on pourrait reléguer ailleurs, comme les Cocheureau, les Drolling, les Menjaud, les Guillemot et les Meynier. C'est à ceux-là que convenait le style du catalogue actuel.

Si la direction du Musée se décidait, ce que nous n'espérons guère, à réaliser ces deux projets d'un catalogue bien fait et d'un classement chronologique, il suffirait de se promener au Louvre, en regardant et en lisant, pour apprendre à merveille l'histoire de l'art depuis la Renaissance dans tous les pays.

ou par ceux des Etats-Unis d'Amérique, des ports de l'un ou de l'autre de ces états, quel que soit le pays, ne seront assujettis à des droits ou à des formalités autres que ceux exigés pour l'exportation par pavillon national.

Art. 10. Les primes, restitutions ou autres faveurs de cette nature qui pourraient être accordées dans les Etats des deux parties contractantes, sur des marchandises importées ou exportées par des navires nationaux, seront aussi et de la même manière accordées aux marchandises importées directement de l'un des deux pays sur ses navires dans l'autre, ou exportées de l'un des deux pays, par les navires de l'autre, vers quelque destination que ce soit.

Art. 11. Il est néanmoins dérogé aux dispositions qui précèdent pour l'importation de sel et des produits de la pêche nationale ; les deux pays se réservant le droit d'accorder aux importations de ces articles par pavillon national des privilèges spéciaux.

Art. 12. Les hautes parties contractantes conviennent de considérer et de traiter comme navires belges et comme navires des Etats-Unis, tous ceux qui étant pourvus par l'autorité compétente d'un passe-port, d'une lettre de mer ou de tout autre document suffisant, seront, d'après les lois existantes, reconnus comme nationaux dans le pays auquel ils appartiennent respectivement.

Art. 13. Les navires belges et ceux des Etats-Unis pourront, conformément aux lois des deux pays, conserver à leur bord, dans les ports de l'un et de l'autre état, les parties de cargaison qui seraient destinées pour un pays étranger, et ces parties, pendant leur séjour à bord, ou lors de leur réexportation, ne seront astreintes à aucuns droits quelconques, autres que ceux de surveillance.

Art. 14. Pendant le temps fixé par les lois des deux pays respectivement pour l'entreposage des marchandises, il ne sera perçu aucuns droits autres que ceux de garde et d'emmagasinage sur les objets importés de l'un des pays dans l'autre en attendant leur transit, leur réexportation ou leur mise en consommation.

Art. 15. En tout ce qui concerne les droits de douane et de navigation, les hautes parties contractantes se promettent réciproquement de n'accorder aucune faveur, privilège ou immunité à un autre état, qui ne soit aussi et de la même manière étendu à leurs sujets ou citoyens respectifs ; gratuitement, si la concession en faveur de l'autre état est gratuite, et en donnant la même compensation, ou l'équivalent, si la concession est conditionnelle.

Art. 16. En cas de naufrage, de dommage en mer ou de relâche forcée, chaque partie accordera aux navires, soit de l'état ou des particuliers de l'autre pays, la même assistance et protection et les mêmes immunités que celles qui seraient accordées à ses propres navires dans les mêmes cas.

Art. 17. Il est, en outre, convenu entre les deux parties contractantes, que les consuls et vice-consuls des Etats-Unis dans les ports de Belgique, et réciproquement les consuls et vice-consuls de Belgique dans les ports des Etats-Unis, continueront à jouir de tous les privilèges et de toute la protection et assistance qui leur sont ordinairement accordées et qui peuvent être nécessaires pour remplir convenablement leurs fonctions. Lesdits consuls et vice-consuls pourront faire arrêter et renvoyer, soit à bord, soit dans leur pays, les navires qui auraient déserté les bâtiments de leur nation. A cet effet, ils s'arrêteront par écrit aux autorités locales compétentes et justifieront, par la production du rôle d'équipage ou des registres du bâtiment, ou si le bâtiment n'est parti, par copie desdites pièces, dament certifiée par eux, que les hommes qu'ils réclament font partie dudit équipage. Sur cette demande ainsi motivée, la remise ne pourra leur être refusée. Il leur sera donné, de plus, toute aide et assistance, pour la recherche, saisie et arrestation desdits déserteurs, qui seront même détenus et gardés dans les prisons du pays, à la réquisition et aux frais du consul ou vice-consul jusqu'à ce qu'il ait trouvé une raison de les renvoyer chez eux. Si, pourtant, cette occasion ne se présentait dans un délai de trois mois, à compter du jour de l'arrestation, les déserteurs seront mis en liberté et ne pourront plus être arrêtés pour la même cause. Il est entendu, néanmoins, que les marins du pays où la désertion aura été constatée de la présente disposition, à moins qu'ils ne soient naturalisés ou citoyens de l'autre pays.

Art. 18. Les objets de toute nature dont le transit est permis en Belgique, entre les Etats-Unis ou expédiés, vers ce pays, seront exempts de tout droit de transit en Belgique lorsque le transport sur le territoire belge se fera par les chemins de fer de l'état.

Art. 19. Le présent traité sera en vigueur pendant dix ans, à dater du jour de l'échange des ratifications et, au delà de ce terme, jusqu'à l'expiration de ce terme, après que l'une des hautes parties contractantes aura annoncé à l'autre son intention d'en faire cesser les effets, chacune d'elles se réservant le droit de faire à l'autre une telle déclaration à l'expiration des dix ans susmentionnés ; et il est convenu qu'après ces douze mois de prolongation, accordés de part et d'autre, ce traité et toutes les stipulations qu'il renferme cesseront d'être obligatoires.

Art. 20. Ce traité sera ratifié et les ratifications seront échangées à Washington dans le terme de six mois après sa date, ou plus tôt si faire se peut, et le traité sera mis à exécution dans le terme de douze mois.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité par leurs mains et y ont apposé leur sceau, à Bruxelles, le dix novembre mil huit cent quarante-cinq.

L'échange des ratifications a eu lieu le 30 mars 1846.

Signé, A. DEGRAMPES. (L. S.)
THOM. G. CLEMONS. (L. S.)

l'attention des vrais lapidaires. De même pour l'histoire de l'art et de la peinture. C'est une hérésie de croire que le plus grand homme soit indépendant de ses prédécesseurs. Raphaël serait inexplicable sans le Pérugin et le Masaccio, sans l'art antique, et même sans le Vinci et Michel-Ange ; car son divin génie s'est inspiré du travail antérieur et du progrès de ses contemporains. Il faut aussi comparer tous les tableaux d'un grand peintre pour admirer le mouvement de son propre génie, son abondance, sa diversité et son épanouissement.

Comment comprendre que les œuvres d'un même maître soient éparses dans les galeries du Louvre et qu'on n'ait jamais songé à rapprocher les élèves de leurs maîtres et à présenter ainsi au regard la série d'une école tout entière ? Quel enseignement pour les artistes et les critiques de voir côte à côte tout l'œuvre du Pérugin, tout l'œuvre de Raphaël, tout l'œuvre de Jules Romain et des autres disciples de l'école romaine ; dans l'école lombarde, le Mantegna, le Corrège, le Parmesan, le Schidone, etc. Ainsi pour toutes les branches spéciales du grand art italien et des autres écoles du Midi et du Nord.

Aujourd'hui, il y a dans l'antichambre du Musée des Giglio, des Ghirlandajo, des Ribera, des Holbein, des Lucas de Leyde, et dans les travées consacrées à une même école, des maîtres distants de deux siècles, qui se conduisent, des Milanais à côté des Napolitains, Murillo à côté de Raphaël, Rubens à côté de Rembrandt, Léopold Robert à côté de Lesueur. Tout est confondu : les siècles et les hommes. Aussi il est impossible de bien étudier la peinture au Louvre, quoiqu'il y ait dans la réunion de notre Musée tous les éléments de l'histoire de l'art, plusieurs rares chefs-d'œuvre et une foule de belles choses ou de productions inférieures qui auraient toutes leur valeur dans un classement régulier.

Le classement que nous demandons est l'ordre chronologique. Le Musée se trouve déjà divisé en travées françaises, travées flamandes et hollandaises, travées italiennes. Il faudrait, pour commencer, diviser encore les diverses écoles italiennes, florentine, romaine, vénitienne, milanaise, parmesane, bolonaise, génoise, napolitaine, etc. ; séparer les Hollandais des Flamands ; puis, prenant une école spéciale, par exemple les Vénitiens, ranger les trois tableaux des Bellin ensemble, et après eux leurs élèves, Giorgione, Sébastien del Piombo, Titien, Cima da Conegliano et Lorenzo Lotto ; puis Carpaocio Antonio Bosselli et les autres du commencement du XVI^e siècle ; puis, après Giorgione et Titien, Paris Bordone et le Schiavone, qui participent des deux ; puis le Tintoret et les élèves du Titien, comme le Bonvicino, le Matien, mal à propos classé dans l'école romaine, le Bonifacio et les Bassan ses élèves, puis Paul Veronèse, qu'on rapprocherait autant que possible du Titien et du Tintoret, puis le Brusasorci et Alexandre Veronèse son élève ; puis le Trévisani, le Canaletti, et son ami Tiepolo, dont les deux toiles, très faibles d'ailleurs, sont au musée espagnol, avec de prétendus Bellin, Sébastien del Piombo, Titien et autres, de même que la galerie italienne contient des Ribera, des Velasquez, des Collantes et des Ricci, tous Espagnols. Enfin, la série vénitienne serait

inutile, et surtout moins descriptive du tableau. On reconnaît le style d'empire à ces chevilles gonflées et lourdes qui écrasent et aplatisent la figure. Le catalogue ne perdrait rien à supprimer toutes ces fleurs artificielles, qui n'ont rien à faire au milieu des jardins colorés de la bonne peinture.

En ayant les banalités de l'ancien catalogue, on gagnerait assez de lignes pour intercaler tous les renseignements curieux que nous demandons, et le volume n'en serait ni plus gros, ni plus cher. Au lieu d'un salmigondis banal et malaisé, vous auriez un livre d'art, substantiel, bien écrit, et instructif pour les artistes et les amateurs, qui, en général, ne brillent pas par l'érudition.

C'est là pourtant que le premier point de la réclamation que les amis de la peinture pourraient adresser à M. le directeur du Louvre. Il y a un autre point, et nous avons déjà préché souvent nous-même, dans la revue périodique, et qui a bien plus d'importance pour l'éducation de nos artistes et le développement de notre école nationale. M. de Cailleux, en sa qualité de noble conservateur et d'ami de l'ordre, doit gémir de l'anarchie qui règne au Louvre. Il ne paraît pas qu'aucun choix intelligent ait été fait au classement de notre Musée. On aurait brouillé ensemble ces centaines de tableaux, et on les aurait tirés au sort l'un après l'autre pour les mettre à la file, que le chaos ne serait pas plus complet. Que diriez-vous d'une bibliothèque où tous les livres seraient casés péle-mêle, au hasard, sur les rayons, sans avoir avec lourds in-folio, et les volumes d'un même ouvrage rangés par là, au hasard. Comment suivre un auteur, étudier son intention, juger le développement de son talent, si vous n'avez pas le Contrat social à côté de la Nouvelle Héloïse, Valentine à côté de Lélia ? Et comment apprécier l'importance d'une époque si vous n'avez pas classé par ordre chronologique les productions de la littérature ? Est-ce qu'il n'y a pas une filiation directe, un développement nécessaire, une suite logique d'un écrivain à celui qui l'a précédé ? Est-ce que le travail de l'idée et de l'art n'a pas un merveilleux enchaînement qui se manifeste de celui-ci à celui-là, et de cet autre qui vient ensuite ? Pour connaître le XVIII^e siècle, il ne faut pas commencer par lire Rousseau. Bien plus, pour connaître la littérature française dans sa signification et son développement, il faut remonter à ses origines et passer successivement par tous les âges de la pensée nationale : par Rabelais, Montaigne, Malherbe, Voltaire, Buffon, Corneille, Lafontaine, Molière, Racine, Fénelon, Montesquieu, Diderot, etc. Il faudrait encore, pour pénétrer plus intimement dans l'histoire littéraire, saisir les intermédiaires des maîtres, tous ces précepteurs plus ou moins obscurs dont les travaux sont élucidés tour à tour par l'esprit humain dans tous ses résultats est une chaîne solidaire dont les anneaux ne se détachent pas, et qui ne sauraient se détacher. On y remarque, à la vérité, des anneaux modestes et presque imperceptibles entre les diamants lumineux ; mais ces anneaux modestes sont utiles pourtant à la solidité du chapelet, et méritent

l'attention des vrais lapidaires. De même pour l'histoire de l'art et de la peinture. C'est une hérésie de croire que le plus grand homme soit indépendant de ses prédécesseurs. Raphaël serait inexplicable sans le Pérugin et le Masaccio, sans l'art antique, et même sans le Vinci et Michel-Ange ; car son divin génie s'est inspiré du travail antérieur et du progrès de ses contemporains. Il faut aussi comparer tous les tableaux d'un grand peintre pour admirer le mouvement de son propre génie, son abondance, sa diversité et son épanouissement.

Comment comprendre que les œuvres d'un même maître soient éparses dans les galeries du Louvre et qu'on n'ait jamais songé à rapprocher les élèves de leurs maîtres et à présenter ainsi au regard la série d'une école tout entière ? Quel enseignement pour les artistes et les critiques de voir côte à côte tout l'œuvre du Pérugin, tout l'œuvre de Raphaël, tout l'œuvre de Jules Romain et des autres disciples de l'école romaine ; dans l'école lombarde, le Mantegna, le Corrège, le Parmesan, le Schidone, etc. Ainsi pour toutes les branches spéciales du grand art italien et des autres écoles du Midi et du Nord.

Aujourd'hui, il y a dans l'antichambre du Musée des Giglio, des Ghirlandajo, des Ribera, des Holbein, des Lucas de Leyde, et dans les travées consacrées à une même école, des maîtres distants de deux siècles, qui se conduisent, des Milanais à côté des Napolitains, Murillo à côté de Raphaël, Rubens à côté de Rembrandt, Léopold Robert à côté de Lesueur. Tout est confondu : les siècles et les hommes. Aussi il est impossible de bien étudier la peinture au Louvre, quoiqu'il y ait dans la réunion de notre Musée tous les éléments de l'histoire de l'art, plusieurs rares chefs-d'œuvre et une foule de belles choses ou de productions inférieures qui auraient toutes leur valeur dans un classement régulier.

Le classement que nous demandons est l'ordre chronologique. Le Musée se trouve déjà divisé en travées françaises, travées flamandes et hollandaises, travées italiennes. Il faudrait, pour commencer, diviser encore les diverses écoles italiennes, florentine, romaine, vénitienne, milanaise, parmesane, bolonaise, génoise, napolitaine, etc. ; séparer les Hollandais des Flamands ; puis, prenant une école spéciale, par exemple les Vénitiens, ranger les trois tableaux des Bellin ensemble, et après eux leurs élèves, Giorgione, Sébastien del Piombo, Titien, Cima da Conegliano et Lorenzo Lotto ; puis Carpaocio Antonio Bosselli et les autres du commencement du XVI^e siècle ; puis, après Giorgione et Titien, Paris Bordone et le Schiavone, qui participent des deux ; puis le Tintoret et les élèves du Titien, comme le Bonvicino, le Matien, mal à propos classé dans l'école romaine, le Bonifacio et les Bassan ses élèves, puis Paul Veronèse, qu'on rapprocherait autant que possible du Titien et du Tintoret, puis le Brusasorci et Alexandre Veronèse son élève ; puis le Trévisani, le Canaletti, et son ami Tiepolo, dont les deux toiles, très faibles d'ailleurs, sont au musée espagnol, avec de prétendus Bellin, Sébastien del Piombo, Titien et autres, de même que la galerie italienne contient des Ribera, des Velasquez, des Collantes et des Ricci, tous Espagnols. Enfin, la série vénitienne serait

Elle pense que former des pianistes est une chose éminemment agréable à Dieu.

M. Liszt, également touché de la grâce, a pris la résolution de renoncer au monde, à ses pompes et à ses concerts.

Sa cantate sur Beethoven lui a fait voir le néant des vanités humaines. Sur les conseils de son confesseur, il a brûlé la partition qu'il avait composée pour le Théâtre-Italien.

Ce sacrifice ne s'est pas accompli sans de vives souffrances, et deux ou trois fois, pendant l'exécution, on l'a entendu s'écrier avec angoisses: « Mon Dieu! mon Dieu! »

Il va se retirer dans une petite maison aux portes de Paris, d'où il sera à portée de diriger lui-même ses deux troupes.

Mais ce n'est pas seulement au bienfait de l'éducation que se borne la sollicitude de M. Liszt pour les pianistes.

Tout en songeant aux jeunes, il ne faut pas non plus oublier complètement les vieux.

M. Liszt s'occupe de fonder un hôpital pour les pianistes vieux et infirmes qui ne pourront plus donner de concerts; une aile sera consacrée aux pianistes de l'autre sexe auxquelles leur âge ne permettra plus de courir le cachet.

Cette institution éminemment philanthropique sera un grand bienfait pour la société.

Cette série de créations pieuses sera couronnée par la plus pieuse de toutes, l'établissement d'une crèche pour les pianistes au maillot.

On leur apprendra à têter en variations et à sucer leur pouce à quatre mains.

Si, après tant d'épreuves de charité, M. Liszt n'est pas canonisé, je l'irai dire à Rome. Mais il le sera.

Quant à moi, je vais entrer à l'école des pianistes. J'aurai un abri assuré pour mes vieux jours.

VARIÉTÉS.

LA JUSTICE POLITIQUE EN ESPAGNE,

SOUS PHILIPPE II.

MORT DE MONTIGNY.

(Suite. — Voir notre numéro 177.)

Ce dernier trait ne rappelle-t-il pas le mot si connu de ce brigand qui se prétendait volé parce qu'il ne trouvait pas les poches de sa victime aussi bien garnies qu'il s'y était attendu?

Evidemment le duc d'Albe, trompé, comme tous les oppresseurs, par le silence et l'apparente soumission qui sont d'ordinaire les premiers résultats de la violence, croyait le succès de son entreprise désormais assuré. Son illusion dura peu. On vient de voir comment il s'exprimait le 13 avril 1568; moins de deux mois après, le 9 juin, c'était déjà sur un tout autre ton qu'il écrivait au roi. Il commençait par rappeler les instructions qu'il avait reçues et qu'il avait strictement exécutées. Cette récapitulation mérite d'être reproduite, parce qu'elle prouve que tous ses actes, dans ce qu'ils avaient de plus odieux, lui avaient été commandés par Philippe II. — Il avait ordre, dit-il, d'arrêter les principaux coupables pour les châtier exemplairement, aussi bien qu'un certain nombre de gens d'un rang inférieur de ceux qui s'étaient le plus compromis; de s'occuper ensuite des finances, et de se procurer de l'argent, de saisir les livres et les imprimeurs dans toute l'étendue des Pays-Bas, de visiter les boutiques des libraires, de régler les écoles, de publier et de faire observer les édits contre l'hérésie, de procéder à la punition des villes, d'aviser aux peines qu'elles devaient subir et à l'emploi à faire de leurs revenus; après quoi il devait répandre le bruit d'un pardon général, mais ne pas l'accorder jusqu'à ce qu'on eût tiré de grosses sommes d'argent de certaines personnes par voie de composition; enfin, avec l'annuité devait arriver un légat pour réconcilier à l'église ceux qui voudraient revenir à elle, et moyennant cette indispensable condition, appeler sur eux la clémence royale; l'inquisition devait être rétablie comme par le passé. Le duc d'Albe, après avoir ainsi résumé ses instructions, osait exprimer l'opinion qu'il était nécessaire de les modifier sur un point: l'annuité, à son avis, ne pouvait être différée sans de très-graves dangers.

En effet (disait-il), quoique ces gens-ci obéissent pour le moment aux ordres qu'on leur donne de la part de votre majesté, il est facile de voir que les dispositions intérieures sont fort différentes des apparences, et ce peuple a un caractère si facile, que j'espère que la clémence de votre majesté, se manifestant par un pardon général, gagnerait les esprits au point de rendre volontaire l'obéissance qu'ils n'accordent aujourd'hui qu'à contre-cœur. Sans doute, cela fera quelque tort pour ce qu'on espérait retirer des compositions; mais, encore un coup, il est tout-à-fait impossible de n'en pas venir là, et même très-prompement. Il faut que les sujets de votre majesté voient que la porte de la clémence commence à s'ouvrir; il faut que les esprits, extraordinairement agités en ce moment, se calment enfin... La peur est si grande ici, et les exécutions qui ont eu lieu ont inspiré une telle terreur, qu'on semble croire que le gouvernement ne cessera jamais de verser le sang, et, tant que cette opinion durera, il est de toute impossibilité qu'on aime votre majesté. Il faut pourtant qu'à la crainte qu'on éprouve d'enlever son indignation se joigne l'amour que les habitants de ce pays ont toujours porté à leurs seigneurs... Le commerce commence à tomber parce que les dangers n'ont rien confié aux gens du pays, pensant que chaque jour on peut confisquer leurs biens, et les habitants eux-mêmes n'ont pas plus de confiance les uns par rapport aux autres, le père à l'égard du fils, le frère envers le frère... Quant à la religion, ce n'est pas une matière dans laquelle la violence peut avoir quelque chose, puisque c'est une maladie de l'esprit, et qu'on ne peut la guérir que par des remèdes appliqués peu à peu.

A un tel langage, on a peine à reconnaître, je ne dirai pas le duc d'Albe, mais un Espagnol du XVI^e siècle. La plume de Tacite n'eût pas tracé de la situation des Pays-Bas, un tableau aussi effroyablement énergique que celui qui ressort de ce petit nombre de phrases jetées négligemment dans un rapport confidentiel. Le duc d'Albe s'effrayant lui-même de la terreur, de la désolation qu'il vient de répandre autour de lui, s'en effrayant au point d'invoquer la clémence, la douceur, presque la liberté de conscience, un tel changement produit en moins de trois mois dans cette ame de fer par l'évidence des résultats qu'il avait sous les yeux, quelle éloquence pourrait égaler la force de cette démonstration? quelle leçon pour les hommes d'Etat qui peuvent se trouver exposés à la tentation si commune de chercher dans la violence un remède contre les révolutions sociales ou politiques!

Il n'était plus temps pour le duc d'Albe de revenir utilement à une saine politique. Ses tentatives, peu habiles d'ailleurs, pour calmer les peuples, pour les rattacher au gouvernement, échouèrent d'une manière absolue. L'espèce d'annuité qu'on lui permit de publier, non sans d'innombrables restrictions, ne produisit pas l'effet qu'il en avait attendu. Bientôt une nouvelle invasion faite par le prince d'Orange, avec plus de succès que

la première, devint pour tout le pays le signal de l'insurrection. La révolte éclata sur presque tous les points à la fois. Le duc d'Albe, ainsi provoqué, reprit toute sa férocité naturelle. Les exécutions en masse, les cruautés de toutes sortes qu'il ordonna ou qu'il permit avec complaisance, en réduisant les populations au désespoir, étendirent de plus en plus l'incendie, et, lorsqu'on se décida enfin à le rappeler, il était depuis longtemps reconnu que le lieutenant de Philippe II ne réussirait pas dans l'œuvre difficile confiée à son énergie.

Je viens d'esquisser en traits généraux l'histoire de l'administration du duc d'Albe. Ces détails étaient nécessaires pour rendre parfaitement intelligible la triste aventure que je me propose de raconter.

Florent de Montmorency, baron de Montigny, frère cadet du comte de Horn, cette autre victime de la tyrannie espagnole, était issu d'une branche de la maison de Montmorency, qui, dans le siècle précédent, avait quitté la France pour se fixer en Flandre, où elle avait obtenu de grands établissements. Sans avoir tout l'importance de son frère, sans faire, comme lui, partie du conseil d'état, où se réglaient les intérêts politiques des Pays-Bas, il occupait un des premiers rangs parmi les grands seigneurs de cette contrée. Il avait le gouvernement du Tournésis, et Philippe II lui avait conféré la Toison-d'Or. Sa conduite avait toujours paru justifier ces témoignages d'une haute faveur. Dans les premiers temps même, il s'était montré animé, pour le maintien de l'autorité royale et de la religion catholique, d'un zèle qui peut sembler excessif. Tandis que quelques-uns des autres gouverneurs hésitaient à mettre à exécution, dans le territoire soumis à leur juridiction, les édits rigoureux lancés contre les prédicateurs d'hérésie, on l'avait vu envoyer au supplice avec une sorte d'empressement ceux qui lui tombaient sous la main. La gouvernante avait cru devoir lui en faire un mérite auprès du cabinet de Madrid. Bientôt après, dans une réunion des gouverneurs des provinces et des chevaliers de la Toison-d'Or, que cette princesse avait convoqués à Bruxelles à l'effet de délibérer sur les moyens d'apaiser les mécontentements qui commençaient à se manifester, Montigny fut choisi pour aller à Madrid informer le roi de la situation.

Philippe II lui fit un très bon accueil. Fidèle à ses habitudes de dissimulation, il essaya de lui persuader que les inquiétudes qu'on avait conçues des projets de la cour par rapport à l'inquisition étaient mal fondées; il lui promit d'aller bientôt visiter les Pays-Bas, et s'efforça surtout de le faire entrer dans ses vues politiques, et de le décider à user de toute son influence pour les faire partager à ses compatriotes. Montigny ne tarda pas à quitter l'Espagne. Probablement il n'avait pas été bien pleinement convaincu par les déclarations royales. En supposant, d'ailleurs, qu'elles eussent fait quelque impression sur son esprit, cette impression dut bientôt s'effacer devant l'évidence des faits. Aussi ne parait-il pas qu'il ait mis beaucoup de zèle à inspirer aux autres une sécurité qu'il n'éprouvait pas lui-même. Philippe II, que ses espions instruisaient, dans le détail le plus minutieux, de tout ce qui se passait dans les Pays-Bas, en conçut un ressentiment assez vif; il se plaignait, dans une lettre écrite à la duchesse de Parme, de ce que Montigny ne tenait pas la conduite qu'on était en droit d'attendre de lui après les explications si positives qui lui avaient été données à Madrid. Ce mécontentement sembla pourtant se calmer peu de temps après. La conduite de Montigny ne prêtait à aucun reproche tant soit peu sérieux. Sous le rapport de la religion, il maintenait à Tournay une situation telle qu'un des agents secrets de Philippe II, dans un rapport confidentiel, y donnait une approbation entière. Ce même agent faisait remarquer, de plus, que Montigny exerçait une grande influence sur la noblesse, et que la prudence conseillait de le ménager. Le roi se laissa persuader; il manda à la gouvernante qu'il était satisfait des services de ce seigneur, et lui accorda, en récompense, une faveur qu'il sollicitait.

A mesure que l'état du pays s'aggravait, et que l'inquiétude, l'esprit de désaffection, s'étendaient de la haute noblesse aux autres classes de la société, la position personnelle de Montigny se modifiait aussi. Il était en rapports suivis avec les principaux chefs de l'aristocratie, ses parents et ses amis, dont l'opposition systématique et les conférences secrètes préoccupaient si vivement le gouvernement de Bruxelles et la cour de Madrid. Comme la plupart des gouverneurs de provinces, il finit par déclarer qu'il n'avait ni la possibilité ni la volonté de mettre à exécution les édits relatifs à l'hérésie, et par offrir une démission qu'on n'accepta pas. Lorsque la noblesse en corps vint demander à la duchesse de Parme, par une adresse menaçante, la cessation des persécutions religieuses, il s'unit au prince d'Orange aux comtes d'Egmont et de Horn et au marquis de Berghes, pour demander qu'on fit bon accueil aux pétitionnaires, au lieu de les repousser violemment, comme le conseillaient quelques personnes. On ne cite pourtant de lui aucun fait particulier qui autorise à le considérer comme ayant pris une part quelconque aux complots qui préparèrent la révolution des Pays-Bas.

La gouvernante s'étant décidée à envoyer en Espagne, comme elle l'avait déjà fait plusieurs fois, des personnages considérables pour éclairer le roi sur l'état des choses et lui exposer les vœux de l'opinion publique, Montigny fut encore choisi pour cette mission avec le marquis de Berghes. Il hésita cette fois à l'accepter, et le marquis de Berghes s'étant fait par accident une blessure qui le força quelque temps à garder le lit, il en profita lui-même pour retarder son départ. Les instances répétées de la duchesse de Parme le décidèrent pourtant à ne pas attendre son collègue. Il arriva à Madrid le 17 juin 1568. L'abolition de l'inquisition, l'adoucissement des édits portés contre les hérétiques, l'extension des attributions du conseil d'état, la convocation des états-généraux, enfin un voyage du roi à Bruxelles, telles étaient les mesures qu'on l'avait chargé de solliciter. Philippe II, cette fois encore, l'accueillit avec beaucoup d'affabilité, et lui accorda un grand nombre d'audiences dans lesquelles il lui dissimula soigneusement son irritation. Il affectait de lui communiquer toute sa correspondance avec la gouvernante, et de l'appeler souvent au conseil particulier où se traitaient les affaires des Pays-Bas. Montigny y plaidait avec une chaleureuse fermeté la cause dont on l'avait constitué l'avocat; il insistait pour des concessions et des actes de clémence, moyens infaillibles, selon lui, de concilier au roi l'amour et la soumission des Flamands. Tous ces pourparlers cependant restaient sans résultat. On attendait, disait-on, pour entrer sérieusement en matière, l'arrivée du marquis de Berghes, encore retenu à Bruxelles par l'état de sa santé. Il arriva enfin, et les délibérations parurent prendre plus d'activité.

(La suite à demain.)

Théâtre-Royal-Français.

Judi, 30 juillet, représentation n° 19.

Le Philtre,

grand-opéra en 2 actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

La Marraine,

Vaudeville en un acte, par M. Scribe.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

Cession d'un Hôtel Garni

POUR CAUSE DE DÉPART.

Une Maison qui depuis bientôt 13 ans tient une Table d'Hôte très-fréquentée et un logement fort achalandé, est à céder pour cause de départ.

Cette maison contient 7 chambres fort bien garnies; les meubles sont dans le meilleur état possible, il y a 24 lits complets, Linge de Table et autres Buffets, Commodes, Secrétaires, Porcelaines, Verreries, Miroirs, Batterie de Cuisiniers, etc., etc.

S'adresser par lettres affranchies, sous les initiales R. W. au Bureau de cette feuille.

SUSSE Fr., Place de la Bourse 31

POUR LE DESSIN A LA MINE DE PLOMB.

CRAYONS DE WATSON.

Ces crayons gradués à la mine de plomb n° 1, 2, 3 et 4, sont d'un modèle et d'un noir parfait. Prix: 20 cent. — Le paquet 2 fr.

PLUMES BOOKMAN,

plus flexibles que les plumes d'oie et de corbeau, ces plumes conviennent pour tous les genres d'écriture et de dessin.

NAVIGATION DES PYROSCAPHES

ENTRE

Amsterdam et Hambourg.

Le service se fait par les deux grands bateaux *Willem de Hertog* et *Beurs van Amsterdam*.

DÉPARTS:

d'Amsterdam, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 } de chaque mois.
de Hambourg, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 }

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 28 Juillet.

	INSTR.	COURS 27 juill.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active	2	60 1/2	60 1/2	60 1/2
Dito dito	3	73 1/2	73 1/2	73 1/2
Dito en liquidation	3	—	—	—
Dito dito	4	95	95	95
Dito des Indes	4	—	94 1/2	—
Syndicat	3	—	89 1/2	—
Dito	3 1/2	—	—	—
Société de Commerce	4	175 1/2	175 1/2	175 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Chem. de fer du Rhin	4	—	114 1/2	—
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 18165	—	—	106 1/2	—
Dito dito 1823 & 18295	—	—	105 1/2	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
Russie... Certificats au dit	6	—	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 5	—	—	96 1/2	—
Emprunt de 1840	4	—	90 1/2	—
Id. chez Sieglitz et Comp.	5	—	89 1/2	—
Passive	—	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—	—
Différé	—	—	—	—
Espagne... Ardois	5	—	19 1/2	—
Dito	3	—	37 1/2	—
Coupons Ardois	—	—	36 1/2	—
Obligations Goll. & Comp.	5	—	104 1/2	—
Dito métalliques	5	—	109 1/2	—
Dito dito	2 1/2	—	—	—
France... Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne... Actions 1836	—	—	—	—
Emprunt à Londres 1839	—	—	—	—
Brésil... Id. id. 1843	—	—	—	—
Portugal... Obligations à Londres	3	48 1/2	48 1/2	48 1/2

Bourse de Paris du 27 Juillet.

	INSTR.	COURS 26 juill.	OUVERT.	FERMÉ.
France... Cinq pour cent	—	—	121 75	—
Trois pour cent	—	—	83 35	—
Emprunt Ardois	—	—	—	—
Anc. différée	—	—	—	—
Espagne... Nouv. dito	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Naples... Certificats Palanet	—	—	100 50	—
Pays-Bas... Dette active	2 1/2	—	60	—
Dette active	5	—	—	—
Belgique... Dito	3	—	—	—
Banque belge	—	—	—	—
États-Unis... Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Anvers du 27 Juillet.

Métalliques, 5 % — Naples, 5 % — Ard., 5 % 19 1/2 P. — Dette ancienne, — Passive 5 % — Lots de Hesse 61 1/2 A. — Cours Bourse (2 1/2 heures). Ardois 19 1/2 P.

Bourse de Vienne du 21 Juillet.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Lots de fl. 500, 156 1/2. — Lots de 250, 128 1/2. — Actions de la Banque 1571.

LA HAYE, chez Léopold Loebenbergh, Lage Nieuwe

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schooneveld et Beurs teeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn Smeek, Hoofde